

# TERRITOIRES & ACTEURS DES 19 SECTEURS PRIORITAIRES

État des lieux • Enjeux • Projets

## Synthèse secteur 6 Mont Aurélien • Pourcieux



Mise en œuvre du SRCE en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réalisation :



Avec le soutien de :



Partenaire :



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



Le 26 novembre 2014, la Région et la DREAL ont adopté le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), dont le Plan d'action stratégique identifie l'action n° 10 "améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes". Cette action vise à agir de manière plus opérationnelle et directe sur les points de fragmentation majeurs du territoire régional.

C'est dans cette optique que 19 "secteurs prioritaires" terrestres (ainsi qu'un 20e sur les cours d'eau prioritaires) ont été localisés avec l'ensemble des principaux gestionnaires d'infrastructures linéaires lors de l'élaboration du SRCE.

Ces secteurs présentent la particularité de concentrer :

- des **enjeux de continuités écologiques d'importance régionale**, avec bien souvent la proximité de plusieurs espaces naturels emblématiques,
- des **infrastructures linéaires structurantes** (autoroutes, canaux, réseau SNCF, lignes de transport d'électricité RTE...) venant altérer la fonctionnalité écologique,
- des **vellités de développement** économique, urbain et en énergies renouvelables.

La complexité de ces secteurs réside dans le fait qu'ils sont pour la plupart situés à l'**interface de plusieurs territoires de projet** (SCoT, Parcs naturels régionaux...) et que les responsabilités d'intervention sont partagées par **une multiplicité d'acteurs** :

- gestionnaires d'infrastructures linéaires publics ou privés,
- aménageurs,
- gestionnaires d'espaces naturels protégés, animateurs Natura 2000,
- gestionnaires de milieux aquatiques,
- associations...

Si aujourd'hui un certain nombre de ces opérateurs ont d'ores et déjà engagé des démarches d'amélioration des continuités écologiques, il apparaît nécessaire d'agir de manière concertée et cohérente, ce qui nécessite de se donner **une vision globale du contexte, des enjeux, des études et des projets sur chacun de ces secteurs**.

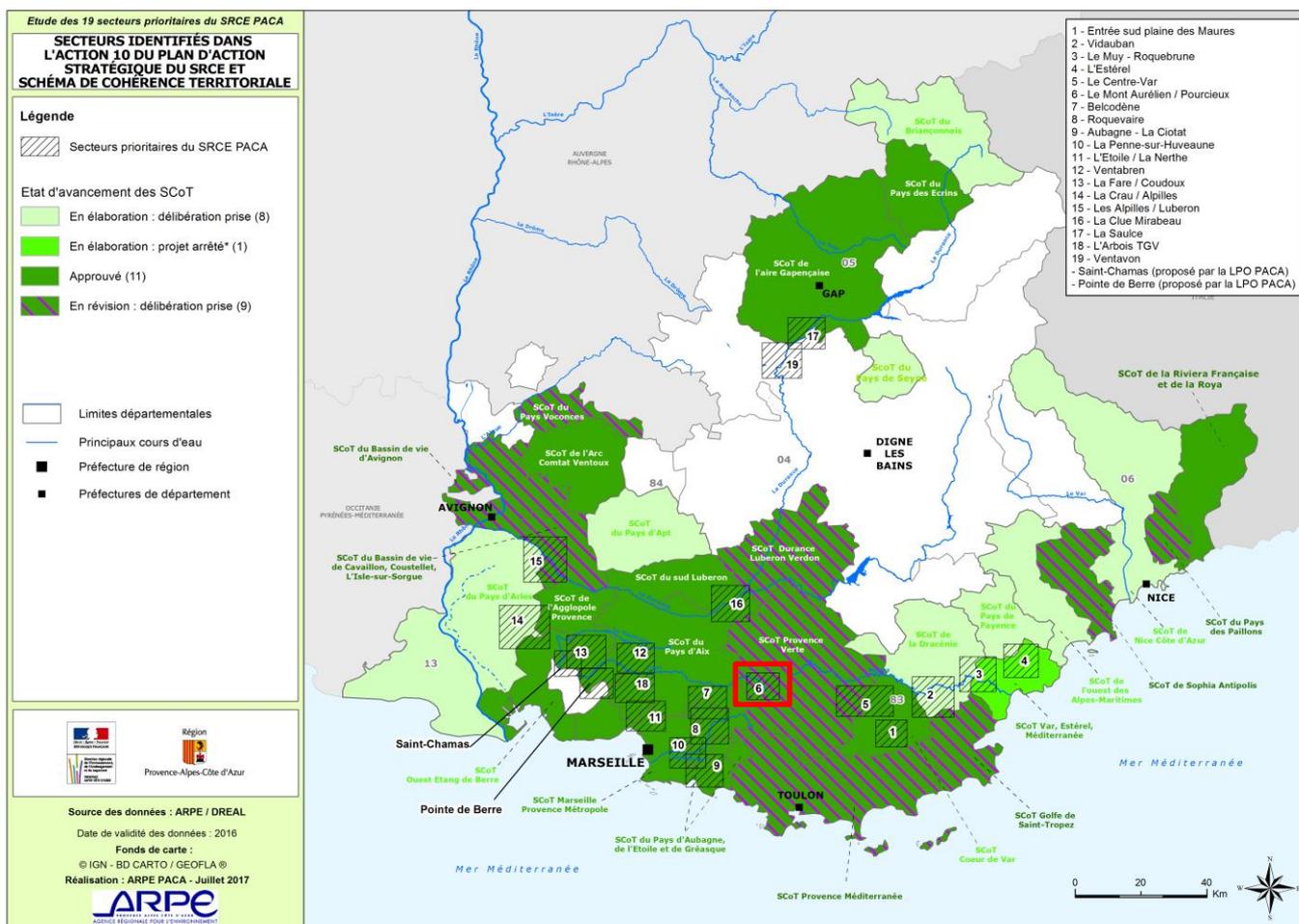
C'est dans cet objectif que l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA) a été missionnée par la Région, en partenariat avec la DREAL, pour réaliser **un état des lieux des enjeux et projets de chacun de ces secteurs, en mobilisant les acteurs de chaque territoire**.

L'étude a suivi les étapes suivantes :

- Identification des structures intervenant sur ces territoires (collectivités, gestionnaires d'infrastructures linéaires, état, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires de milieux aquatiques, structures scientifiques...),
- Etat des lieux des documents de planification (SCoT, chartes de PNR...), des études et diagnostics existants,
- Organisation de réunions multi-partenariales afin de partager les enjeux de continuité écologique sur ces secteurs et recenser les projets en cours ou à venir,
- Réalisation de synthèses cartographiques des enjeux écologiques, projets d'aménagement et actions en faveur des continuités écologiques,
- Porter à connaissance de ces synthèses aux acteurs concernés par chaque territoire et aux services de l'Etat.

Cette démarche permet **d'identifier des priorités d'intervention** et de faire émerger des dynamiques collectives en vue d'améliorer la fonctionnalité écologique de ces territoires.

# 1 • LE SECTEUR DU MONT AURELIEN – POURCIEUX

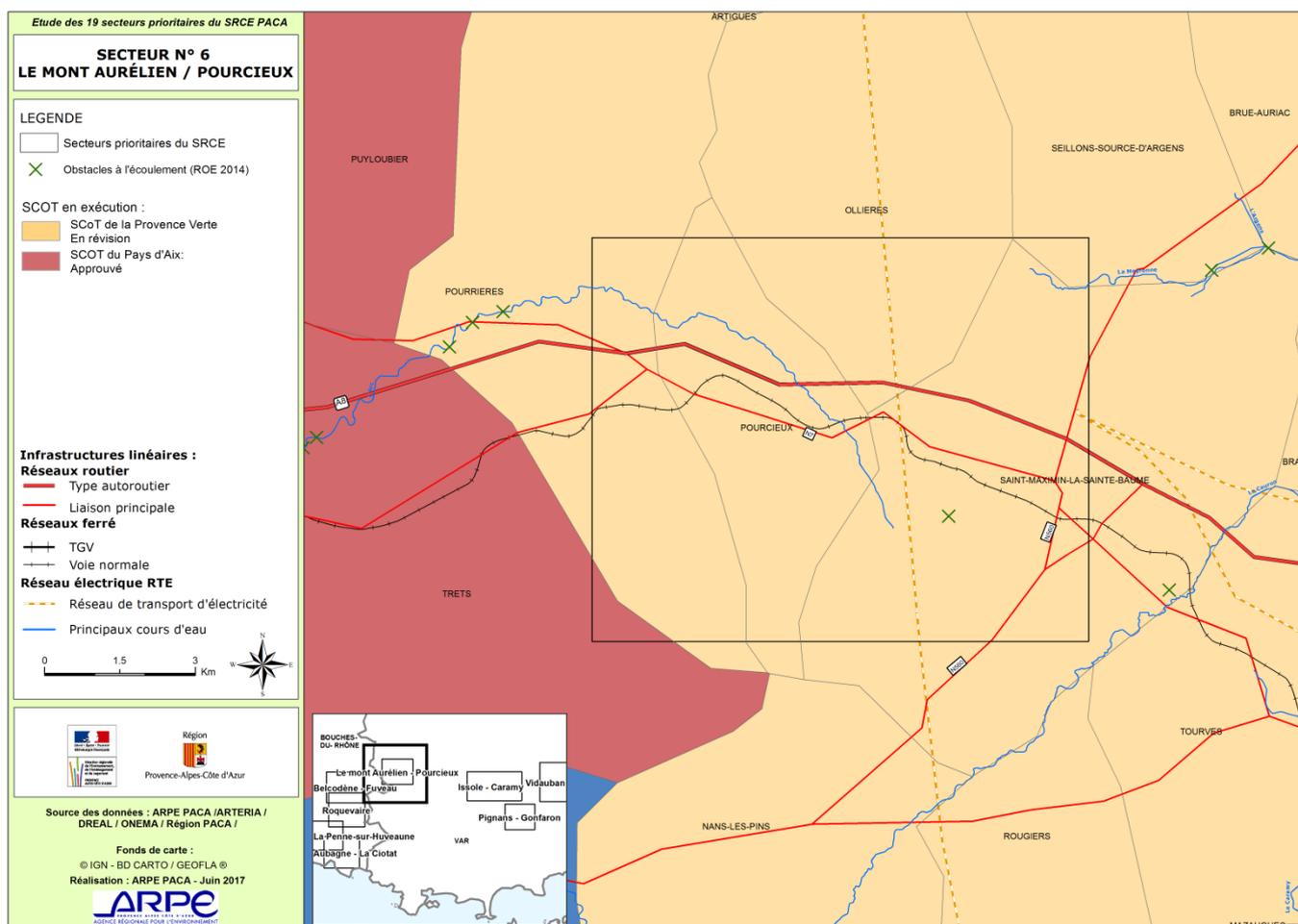


Le secteur n° 6, centré sur la commune de Pourcieux, est situé sur le territoire du SCoT Provence Verte. Le territoire du SCoT a été élargi en juillet 2014, le SCoT est de ce fait entré en révision en octobre de la même année.

Le secteur n° 6 est centré sur les communes de Pourcieux, Ollières, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Pourrières.

Il est traversé principalement par l'autoroute A8, la D7N qui lui est parallèle, et par quelques lignes très haute tension. A noter la présence d'une ligne SNCF non exploitée commercialement actuellement.

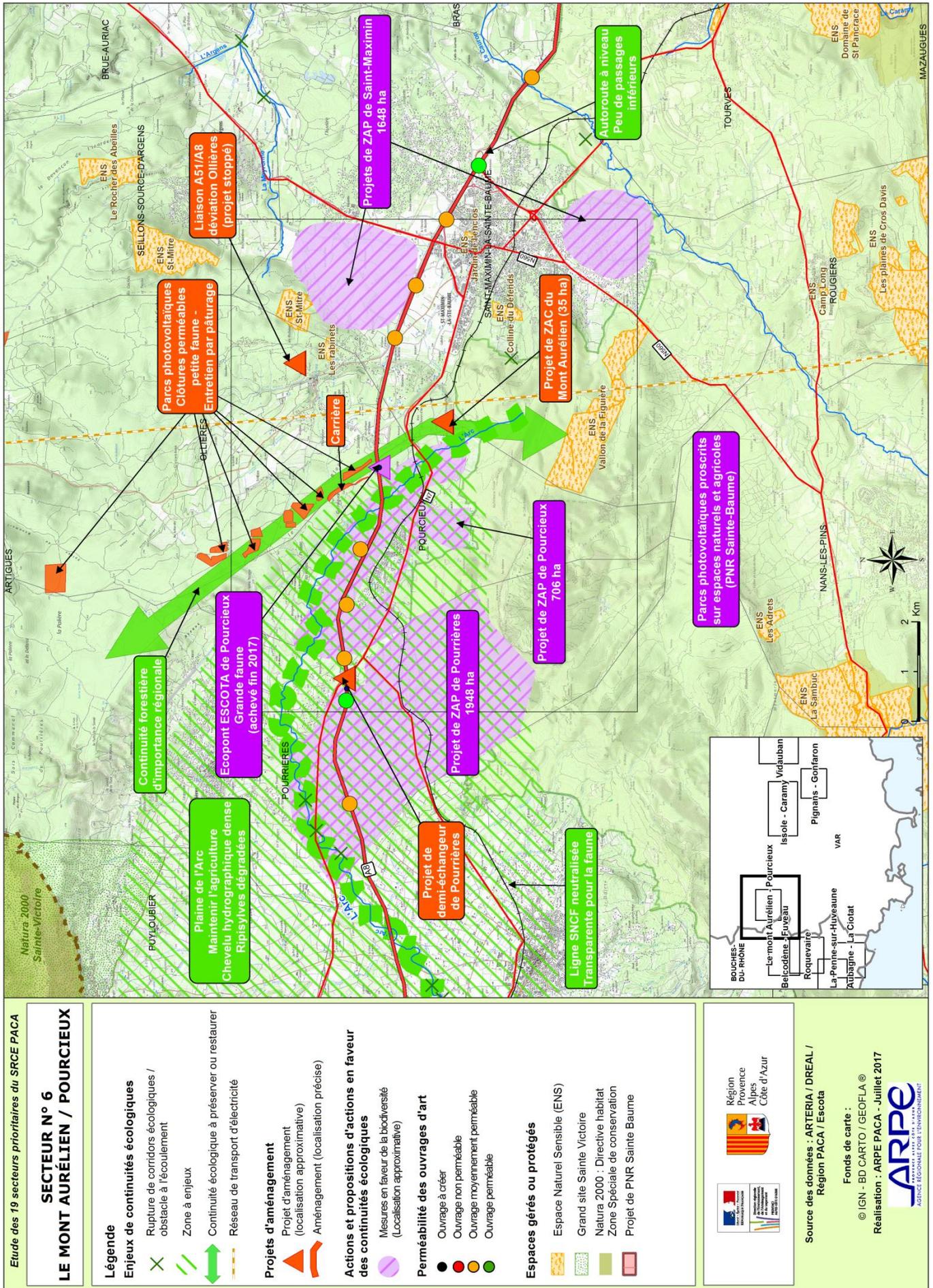
Le secteur n°6 fait partie du Bassin-versant de l'Arc à l'ouest, et du bassin-versant de l'Argens à l'est.



## 2 • STRUCTURES CONCERNÉES

Type de structure	Nom	Contact-s
Porteur de SCoT	Syndicat mixte du SCoT du Pays de la Provence verte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marc JUILLET</li> </ul>
	Syndicat mixte du SCoT du Cœur du Var	<ul style="list-style-type: none"> <li>Claire ACCOSSANO</li> <li>Didier MAGNETO</li> </ul>
Structure scientifique	Département du Var Muséum départemental du Var	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ludovic CHARRIER</li> </ul>
Gestionnaire d'espaces naturels	Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume	<ul style="list-style-type: none"> <li>Thierry DARMUZEY</li> <li>Claire DUTRAY</li> </ul>
	Département du Var	<ul style="list-style-type: none"> <li>Laetitia BANTWELL (Service ENS)</li> </ul>
	Conservatoire d'espaces naturels [CEN PACA]	<ul style="list-style-type: none"> <li>Muriel GERVAIS</li> </ul>
	Syndicat mixte du SCoT du Pays de la Provence verte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dominique ROMBAULT</li> </ul>
Gestionnaire de milieux aquatiques	Syndicat d'aménagement du bassin-versant de l'Arc (SABA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maxime LENNE</li> </ul>
Gestionnaire d'infrastructures linéaires	Département du Var Direction des Routes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Thomas VILLESOT</li> <li>Éric GUERINEAU</li> </ul>
	Vinci Autoroutes • [Escota]	<ul style="list-style-type: none"> <li>Delphine ORLANDO</li> <li>Solange ROLDAN</li> <li>E. MENEROUD</li> </ul>
	SNCF Réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Julien MAYJONNADE</li> <li>Sandrine RABASEDA</li> <li>Marie-Anne MOULIN</li> </ul>
	Réseau de transport d'électricité [RTE]	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jean-Hubert FELIX</li> <li>Vanessa OUDART</li> <li>Patrick ROBERT</li> </ul>
Autres	Chambre d'agriculture du Var Suivi des projets de Zones agricoles protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fanny ALIBERT</li> </ul>

### 3 • CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE



## 4 • ENJEUX & PROJETS<sup>1</sup>

### 4.1 Enjeux écologiques

#### Espaces naturels protégés :

- La partie sud du site est située sur le périmètre du futur Parc naturel régional de la Sainte-Baume. On y trouve également un ENS de type forestier appartenant au Département du Var : le Vallon de la Figuière, d'une superficie de 200 hectares.
- Autour de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, on compte également quelques ENS de taille modeste : Colline du Defends (de type boisé), Jardin de l'enclos (de type péri-urbain), Saint-Mitre (de type boisé), ainsi que les Rabinets sur la commune d'Ollières (de type boisé).
- Au nord, le site classé du Concors jouxte le contour du secteur n° 6 et se prolonge par une langue forestière reliant Concors et Sainte-Baume/Mont-Aurélien entre Pourcieux et Saint-Maximin.

#### Continuités écologiques :

- Une continuité écologique forestière, d'importance régionale est identifiée dans le SRCE entre Pourcieux et Saint-Maximin. Cette continuité est supposée favoriser le lien entre massifs du Concors-Sainte-Victoire au nord et massifs du Mont Aurélien et de la Sainte-Baume au sud. Cette continuité est rompue par l'autoroute A8 ainsi que par la D7N qui lui est parallèle.

Il est à noter qu'il n'y a pour le moment aucune circulation de trains sur l'axe Brignoles-Trets de la ligne SNCF. L'alternance de tunnels et ponts sur ce tronçon rend cette ligne par ailleurs transparente pour la faune.

#### Milieux aquatiques :

- La plaine de l'Arc présente un enjeu lié à son chevelu dense de petits cours d'eaux temporaires dont la ripisylve est menacée par l'agriculture intensive et par l'urbanisation. De manière générale, si les PLU prennent en compte les ripisylves existantes, ils ne proposent rien en vue de la restauration/renaturation des ripisylves dégradées.

#### Espèces patrimoniales :

- Un reliquat de population de Tortues d'Hermann est présent sur la commune de Pourrières. Toutefois, les scientifiques disposent de peu de données sur cette dernière.

### 4.2 Projets pouvant avoir un impact sur la biodiversité

#### Une accumulation de projets pouvant avoir un impact sur la continuité écologique forestière identifiée entre Concors-Sainte-Victoire et Mont-Aurélien-Sainte-Baume est relevée :

- De nombreux projets photovoltaïques grèvent ce secteur, notamment au niveau d'Ollières (un cumul de 90 hectares de parcs ont été construits ces dernières années), dans le prolongement direct de l'éco-pont en train d'être réalisé. La fragilité de la continuité écologique devrait être accrue par ce cumul de projets. La révision du SCoT Provence Verte est l'occasion de caractériser la localisation des projets photovoltaïques sur le territoire.
- Projet de Zone d'activités du Mont Aurélien : le projet est passé d'une superficie initiale de 126 hectares à 90 hectares, puis 35 hectares grâce à une approche environnementale de l'urbanisme (AEU) et un accompagnement de l'ARPE. Il y a une volonté politique forte autour de ce projet dont l'objectif affiché est de limiter les déplacements des travailleurs (5 actifs sur 10 travaillent en dehors du territoire du SCoT). Le SCoT a souhaité proposer d'autres sites, qui ont été refusés.
- La volonté des élus du SCoT de créer un demi-échangeur autoroutier au niveau de Pourrières pourrait générer des effets en cascade venant s'ajouter aux projets ci-dessus.

#### Projets liés aux routes départementales :

---

<sup>1</sup> cf. Cartographie de synthèse

- 2 giratoires prévus entre Pourrières et Pourcieux
- Le projet de déviation d'Ollières est pour le moment stoppé. Ce projet, visant à relier l'A51 à l'A8 pour faciliter l'accès à ITER, aurait des conséquences certaines sur la fragmentation des milieux naturels autour d'Ollières.
- Il n'existe pour le moment pas de procédure de suivi des collisions avec la faune. Des tests sont toutefois en cours grâce à des tablettes numériques embarquées dans les véhicules d'entretien.

### 4-3 Actions et propositions d'actions relevées en faveur des continuités écologiques

#### Infrastructures linéaires :

- Projets liés à l'autoroute A8 : un éco-pont est actuellement en construction au niveau de la continuité écologique forestière identifiée à Pourcieux. Ce passage cible principalement la grande faune. L'A8 présente par ailleurs peu d'ouvrages inférieurs, l'autoroute étant globalement à niveau sur ce secteur.
- D'autres ouvrages sont identifiés comme « éventuellement franchissables par le sanglier », ce qui nécessiterait donc des améliorations.
- Depuis plusieurs années, la gestion des espaces verts (aires de repos, talus et abords de voies) du réseau ESCOTA fait l'objet d'une démarche rigoureuse visant à limiter les impacts sur l'environnement et à favoriser la préservation de la biodiversité :
  - Gestion différenciée limitant la fauche et laissant une végétation se développer,
  - Méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires (objectif ECOPHYTO de réduction de 50 % de la consommation de pesticides entre 2008 et 2018),
  - Formation des salariés à la biodiversité.
- Le Conseil départemental du Var a mis en place une gestion raisonnée des bords de routes départementales (hauteur de coupe, suppression des herbicides...). A ce titre, il réalise un suivi de la faune et de la flore sur 23 sites tests répartis dans l'ensemble du département.

#### Parcs photovoltaïques :

- Des clôtures perméables pour la petite faune (ouvertures de 15 à 20 centimètres) ont été mises en place sur l'ensemble des parcs d'Ollières par l'opérateur. Toutefois, la grande faune est bloquée et renvoyée vers des secteurs verrouillés.

#### Préservation du foncier agricole et naturel :

- Le SCoT Provence Verte a mis en place la notion de compensation de perte de terres agricoles dans le document précédemment approuvé, suite à un travail mené en collaboration avec le bureau d'études BGEAT, le GIP Terre et territoires et la Société du Canal de Provence. Les communes ont ainsi été amenées à diminuer leurs surfaces AU (à urbaniser) au profit des surfaces A (agricoles).
- La Chambre d'Agriculture accompagne les communes de Pourcieux, St Maximin et Pourrières sur un projet commun de Zones Agricoles Protégées (ZAP arrêtées et prochainement à l'enquête publique). Elle travaille également sur un programme d'animation des ZAP notamment visant à la reconquête agricole (lutter contre les friches). Les activités pastorales dans les milieux boisés permettent l'entretien des milieux. Enfin, il est à noter des projets de reconquête agricole sur les milieux boisés.
- Les parcs photovoltaïques sont proscrits sur les espaces naturels et agricoles sur toute la partie couverte par le futur Parc naturel régional de la Sainte-Baume.



## RESUME

Le secteur de Pourcieux présente une continuité écologique forestière, orientée nord-sud, d'importance régionale. Elle favorise la solidarité écologique entre massif de la Sainte-Baume et plus au nord le massif du Concors-Sainte-Victoire.

Escota, ayant mesuré cet enjeu, a proposé la construction d'un éco-pont permettant le franchissement de l'autoroute pour la grande faune. Cet éco-pont, en construction, sera achevé fin 2017. Cette mesure favorable à l'amélioration des continuités écologiques ne saurait faire oublier le cumul d'aménagements qui grève ce secteur, et notamment l'ensemble de parcs photovoltaïques construits sur les terres de Saint-Hilaire, à Ollières. Si des clôtures perméables pour la petite faune ont été mises en place, ces aménagements sont venus consommer directement une partie des espaces naturels constituant le corridor écologique identifié plus haut. A ces parcs photovoltaïques vient également s'ajouter une carrière.

A l'ouest et à l'est de ce corridor, on relève également des projets d'infrastructures routières (demi-échangeur de Pourrières et liaison A51/A8 à Ollières) en suspens mais dont la réactivation pourrait renforcer la pression de développement urbain qui pèse sur ces communes du Var ciblées par les actifs du pôle économique d'Aix-Marseille.

Quelques actions, en lien avec le futur PNR de la Sainte-Baume, permettent d'alléger le constat : les terres agricoles de Pourrières, Pourcieux et Saint-Maximin sont en passe d'être protégées par des ZAP. Les parcs photovoltaïques sont proscrits dans la charte du Parc. L'enjeu est entre autres de caractériser de manière réfléchie la création de nouveaux parcs photovoltaïques dans le SCoT de la Provence Verte.

## ÉTUDES & REFERENCES

- Analyse des enjeux de trame verte liés à l'infrastructure ferroviaire en PACA (SNCF Réseau, 2017)
- Etude et amélioration de la perméabilité transversale des autoroutes Escota – OGE – Janvier 2012
- SCoT du Pays d'Aix (2015)
- SCoT Provence Verte (2014)
- Charte du projet de PNR de la Sainte-Baume

**Rédaction** • ARPE PACA • unité Biodiversité & espaces naturels [BEN] • Agnès HENNEQUIN  
a.hennequin@arpe-paca.org • 04.42.90.90.77

Nous remercions les personnes ayant contribué à la rédaction de cette fiche

+++ **arpe-paca.org**

Réalisation ARPE PACA • Unité Information et Communication • Juillet 2017

Réalisation :



Avec le soutien de :



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

Partenaire :

